



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Cedef, centre de documentation Économie-Finances

12, place du Bataillon du Pacifique
75012 Paris – M° Bercy
téléphone : 01 53 18 72 00 - télécopie : 01 53 18 36 39
cedef@finances.gouv.fr - www.cedef.bercy.gouv.fr



ouvert à tous les publics, du mardi au vendredi de 10 h. à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

Les clés de la micro-entreprise

Qu'est-ce qu'une micro-entreprise ?

Pour les besoins de l'analyse statistique et économique, **l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie** (LME) introduit un classement des entreprises en quatre catégories : **les micro-entreprises**, les petites et moyennes entreprises, les entreprises de taille intermédiaire, les grandes entreprises.

Les critères d'appartenance à chaque catégorie sont définis par le [décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008](#). La catégorie des microentreprises est constituée des entreprises qui :

- d'une part occupent moins de 10 personnes ;
- d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

En 2006, les micro-entreprises (moins de 10 salariés), comptaient un peu moins de 2.400.000 entités (soit 94% des entreprises), et représentaient 21% de l'emploi salarié, 31% de l'emploi total et 21% de la valeur ajoutée. Parmi celles-ci, les deux millions d'entreprises de moins de 4 salariés (81% des entreprises) représentaient plus de 18% de l'emploi total et environ 11% de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises.

Source : Les chiffres-clefs des TPE-PME

L'actualité des micro-entreprises

Le nouveau dispositif de **l'auto-entrepreneur** créé par la loi de modernisation de l'économie, **loi n° 2008-776 du 4 août 2008** (articles 1 à 20) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Il vise à favoriser la création d'entreprise en simplifiant les démarches de gestion et de cessation d'une activité. Les risques pour l'entrepreneur individuel sont réduits. Le dispositif s'adresse à toutes les personnes physiques qui veulent créer leur propre activité à titre individuel sans constituer de société. Il peut intéresser étudiants, chômeurs, salariés, artisans, commerçants ou professionnels libéraux.

70 000 auto-entrepreneurs qui se sont inscrits au cours du 1^{er} trimestre 2009, (chiffres Insee) ont généré un chiffre d'affaires de 180 millions d'euros au 1^{er} semestre, dont 126 millions d'euros pour le seul deuxième trimestre (chiffre de l'ACOSS).

L'article 3 de la loi de modernisation de l'économie prévoit une exonération de la taxe professionnelle pendant 3 ans pour toute nouvelle activité indépendante créée à partir du 1^{er} janvier 2009, pour les auto-entrepreneurs et les entrepreneurs individuels exerçant une activité commerciale, artisanale ou libérale sous le régime de la micro-entreprise. Ils bénéficient de l'exonération de la taxe professionnelle au cours de l'année de création (entre la date de création et le 31 décembre) et les deux années pleines.

*Source : pme.gouv - rubrique « actualités » 2009
<http://www.lautoentrepreneur.fr>*

Le mécanisme du "zéro charges" consiste à aider les petites entreprises qui veulent embaucher en 2009, une aide exceptionnelle leur permet désormais d'exonérer totalement de charges patronales toute embauche réalisée au niveau du SMIC depuis le 4 décembre 2008. L'aide est ensuite dégressive jusqu'à 1,6 SMIC. Elle est applicable au titre des périodes de travail effectuées au cours de l'année 2009.

Source : www.entreprises.gouv.fr/zerocharges/

Des sites internet au service des micro-entreprises

Pme.gouv.fr - Le site de la Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions libérales

Il propose un panorama d'informations sur la vie de l'entreprise, son environnement économique, la formation professionnelle et l'activité de la DCASPL et du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. Il offre une rubrique dédiée à la création, la transmission et la reprise de l'entreprise.

www.pme.gouv.fr

Entreprises.gouv.fr

Site portail du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi dédié aux entreprises, il a pour vocation de simplifier leurs relations avec le ministère et de les assister dans leurs projets de développement économique. Les accès sont organisés en fonction des problématiques de l'entreprise : créer, transmettre, examiner les difficultés financières, concourir pour un marché public, s'implanter à l'étranger etc.

www.entreprises.gouv.fr

Le portail de l'auto-entrepreneur

Cet espace présente le statut de l'auto-entrepreneur. Le site permettra également aux auto-entrepreneurs de déclarer leur activité puis leur chiffre d'affaires tous les mois ou tous les trimestres.

www.lautoentrepreneur.fr

UAE – Union des auto-entrepreneurs

Cette association, reconnue par le Gouvernement, a été créée pour aider les auto-entrepreneurs à promouvoir et faire évoluer leur statut et à défendre les intérêts de leur régime. Le site permet une inscription au réseau et la signature d'une charte professionnelle et déontologique des auto-entrepreneurs.

www.union-autoentrepreneurs.com

Site dédié à la loi de modernisation de l'économie

Le site détaille les principales mesures prises par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 (dite loi LME). Il propose un calendrier concernant la parution des textes d'application, ainsi qu'une foire aux questions.

www.modernisationeconomie.fr

APCE

L'Agence nationale pour la création d'entreprises informe et assiste les entrepreneurs dans leurs démarches. Le site de l'APCE met à disposition des internautes de la documentation technique, divers outils interactifs, un système d'information sur les aides ou encore une boîte aux lettres permettant de poser des questions relatives à un projet.

www.apce.com

Pme.service-public.fr

L'objectif de ce portail, qui remplace l'accès professionnel du site service-public, est de fédérer les sources d'information publique à destination des PME. Les fiches pratiques proposées sont accessibles par thème, selon les étapes de la vie d'une entreprise, ou par profil. Actualités, démarches en ligne, formulaires, adresses utiles, textes officiels et données chiffrées complètent l'offre éditoriale.

www.pme.service-public.fr

Emploitpe.fr

Les Urssaf sont chargées de la mise en œuvre du "Chèque emploi très petites entreprises", dispositif destiné à simplifier les formalités sociales liées à l'emploi des salariés et à gagner du temps dans la gestion administrative du personnel. Elles proposent ce portail pour répondre aux interrogations des employeurs qui souhaitent bénéficier de ce service, et leur permettent d'y adhérer pour effectuer leurs déclarations en ligne.

www.emploitpe.fr

Pour en savoir plus

L'auto-entrepreneur. DCASPL, édition 2008.

www.pme.gouv.fr/essentiel/loimodernisationeco/auto_entrepreneur_int2_bd.pdf

Les chiffres clés des TPE - PME 2007. DCASPL, édition 2008.

www.pme.gouv.fr/economie/chiffresclefstpe/index-d.htm

L'auto-entrepreneur en 10 points. Juin 2008.

Présente le statut de l'auto-entrepreneur sous forme de questions-réponses.

www.lautoentrepreneur.fr/images/2_Dix-points.pdf

Créer son entreprise : assurer d'abord son propre emploi. Insee première n° 1167, décembre 2007.

www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1167

Diversité des TPE de métier : entre tradition et modernité. Revue internationale PME, 2007 - volume 19, n° 3-4.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous poser vos questions par téléphone au 01.53.18.72.00 ou par messagerie à l'adresse cedef@finances.gouv.fr